



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 2 juin 2026 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Vincent Roy, Sonia Ben-Arfa, Bettyna Bélizaire, Adrian Corbo, Steve Moran, Isabelle Cousineau, Isabelle N. Miron, Julie Bélisle, Marc Carrière, Catherine Craig-St-Louis, Luc Chénier, Chloé Bourgeois, Timmy D. Jutras, Jean Lessard et Michael Korhonen formant quorum du comité.

Sont absents, mesdames les conseillères Caroline Murray, Rachel M. Deslauriers, Tiffany-Lee Norris Parent, et monsieur le conseiller Edmond Leclerc.

Monsieur le conseiller Vincent Roy préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet, Mélisa Feirrer, conseillère politique, Bob Rioux, directeur des communications du Cabinet du conseiller désigné, Eric Pilote, conseiller stratégique du Cabinet du conseiller désigné, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Renée Guénette, chef de division, Planification financière, Patrick Larose, directeur adjoint, Travaux publics, Claude Martine, directeur par intérim, Service de mobilité, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Christian Riopel, directeur adjoint, Loisirs sports et développement des communautés, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Luc St-Arnaud, chef de service, Planification des actifs, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, et Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés.

CP20260602-P1

BLOC D ET DOSSIERS D'OPPORTUNITÉ

Introduction par madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette et monsieur Simon Rousseau.

Présentation par messieurs Luc St-Arnaud, Sébastien Vallée, Christian Riopel, Claude Martine et madame Renée Guénette.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter la mise à jour du financement disponible, la liste des projets actuellement adoptés au Bloc D et la capacité résiduelle d'endettement;
- présenter la liste des projets à l'étude au Bloc D :
 - Dossier d'opportunité : Complexe 2 glaces de l'Est;
 - Dossier d'opportunité : Projet d'élargissement du Chemin Vanier;
 - Autres projets;
- présenter le bilan de la situation financière du Bloc D.

Section : Autres projets du Bloc D

RECOMMANDATIONS :**CP-SLSDC-2026-18**

Autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à présenter le projet de Complexe multifonctionnel de l'Ouest au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air au montant de 20 000 000 \$;

CP-SLSDC-2026-19

Confirmer l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles au projet du Complexe multifonctionnel de l'Ouest et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

CP-SLSDC-2026-20

Désigner le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Reprise de cette section à 13 h.**Une période de questions et de commentaires a lieu pour le Bloc D, suite aux sections sur les dossiers d'opportunité.**

Un suivi de questions adressées en amont est souhaité, avant la prochaine séance du conseil municipal, la séquence est confirmée. De nouveaux questionnements pourront être adressés à ce moment, si requis.

On demande s'il y a une volonté de réaliser les projets du Bloc D, advenant des opportunités. L'administration répond aux mandats donnés par le Conseil, en respect des capacités financières. Il est important de prendre le temps requis pour présenter des dossiers d'opportunité de qualité et complet, comme fait aujourd'hui, pour permettre la prise de décisions éclairées. Le conseil devra établir ses priorités, en prenant compte du financement disponible. On souhaite des précisions sur l'implication d'avoir des projets inscrits au Bloc D. Une liste de projets d'opportunité a été entérinée par le conseil en 2024, laquelle a depuis été bonifiée. La liste est documentée, en fonction des orientations données et des obligations légales.

Des précisions sur les critères de priorisation sont présentées, suivant un questionnement à cet effet. Il est souhaité que des sommes puissent être désengagées si un projet n'avance pas comme prévu, pour être dédiées à d'autres projets. Des explications supplémentaires sont données sur le concept du Bloc D et l'évolution des listes. Le conseil doit pouvoir prioriser les projets, pour orienter l'administration.

Un questionnement est soulevé quant au modèle de paiement antérieurement priorisé par la Ville et la possibilité d'augmenter le ratio d'endettement pour permettre la réalisation de certains projets. Les montants associés au projet reflètent les volontés de conseils précédents. Il s'agit de priorisation, avec une estimation des coûts, sans attachement spécifique des crédits.

L'exercice de transparence est apprécié, afin de voir tous les projets dans leur ensemble. Le financement des infrastructures doit faire l'objet de plusieurs réflexions.

Concernant le Plan directeur du réseau cyclable, plusieurs informations sont déjà disponibles et connues. Pour d'autres dossiers, des données sont également existantes.

En février 2026, l'avis de proposition de monsieur le conseiller Timmy D. Jutras, intitulé Transparence sur les risques juridiques et les impacts financiers pour la Ville de Gatineau a été adopté afin de faire une présentation sur l'analyse des risques financiers associés aux poursuites visant la Ville. À cet effet, on demande comment la Ville entend gérer sa marge de manœuvre financière résiduelle, en tenant compte à la fois des projets d'immobilisations à financer, des risques juridiques en cours et des impacts financiers potentiels liés aux recours judiciaires et, plus précisément, comment ces risques sont intégrés dans la planification financière, le calcul de la capacité d'endettement, la priorisation des projets et la préservation d'une marge de sécurité suffisante pour faire face à d'éventuelles obligations financières. Des précisions sont données en réponse à ces questionnements, notamment sur les différents mécanismes en place pour les différents revenus de la Ville. On fournit des explications supplémentaires : traitement via les revenus de taxation, budgets de fonctionnement, capacité d'endettement... en référence notamment à la page 6.

On demande par ailleurs comment la Ville s'assure que la capacité d'endettement est utilisée pour répondre aux besoins prioritaires, notamment le rattrapage du déficit d'entretien des infrastructures existantes, plutôt que pour financer de nouveaux projets qui pourraient être considérés comme moins essentiels. Des explications sont aussi données à cet effet, toutes les variations sont prises en compte lors de l'élaboration du plan décennal.

Un questionnement est soulevé quant aux échéances d'inscription des projets au Bloc D et la possibilité de réduire la liste. Ces décisions appartiennent au conseil municipal, mais les besoins ne sont pas appelés à disparaître.

Un rattrapage est requis au niveau des infrastructures, il y a donc un grand défi vs les sommes disponibles.

Section Dossier d'opportunité : Complexe 2 glaces de l'Est

Objectifs :

- Dresser un bilan du Plan de déploiement des arénas;
- Réaffirmer la volonté du SLSDC à doter chaque secteur d'un complexe multiglaces moderne;
- Présenter le dossier d'opportunité d'un complexe sportif à l'Est;
- Appuyer VMSO dans sa démarche de demande au PAFIRSPA pour l'année 2026.

RECOMMANDATIONS :

CE-SLSDC-2026-01

Adopter la proposition de projet selon le scénario A comme présenté;

CP-SLSDC-2026-16

Appuyer le projet de Vision Multisports Outaouais pour la construction d'un complexe deux glaces sur le terrain du Centre de services scolaires au Coeur-des-Vallées afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CP-SLSDC-2026-17

Mandater l'administration à conclure une entente de services avec Vision Multisports Outaouais et le Centre de services scolaires au Coeur-des-Vallées pour la réalisation du projet qui inclura l'ensemble des modalités financières, dont une contribution de VMSO d'un montant d'au moins 10 000 000 \$ ainsi que le volet de l'achat d'heures de glace, pour un complexe deux glaces afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population;

Une période de questions et de commentaires a lieu.

On souligne que les montants reçus du PAFIRSPA ont été analysés en commission et qu'il y a eu peu d'augmentations depuis 2012. Il est souhaité que le gouvernement provincial soit au rendez-vous dans ce projet, pour éviter une coupure de services.

Une demande pour le complexe deux glaces de l'Est avait déjà été soumise au PAFIRSPA en 2023 sans être retenue. On demande quels éléments ont été bonifiés depuis afin d'augmenter les chances d'obtenir un financement en 2026. Lors de l'ouverture du programme en 2023, la Ville avait été impliquée de loin, dans un projet présenté par d'autres partenaires. Des sommes ayant été prévue à cet effet l'automne dernier, une ressource a pu accélérer les travaux préparatoires pour ce dossier d'opportunité, plusieurs documents ont été ajoutés et bonifiés. La Ville a aussi en sa possession la pondération accordée aux projets 2023, permettant de modifier le projet en conséquence.

Une question est également soulevée à savoir si d'autres organismes ou consortiums ont manifesté un intérêt ou auraient-ils pu être intéressés à participer à la gestion de cette infrastructure et qui aura ultimement le pouvoir de déterminer le prix des heures de glace. Il serait aussi intéressant d'avoir une patinoire extérieure, dont la structure pourrait être utilisée à d'autres fins à l'année. Il s'agit ici d'un projet d'un partenaire, sur le terrain du Centre de services scolaires, à laquelle la Ville est invitée à participer, avec explications. Autrement, un appel de propositions ou un appel d'offres public serait requis. Pour les heures de glace, ce serait la même entente que celle en vigueur au centre Slush Puppie, mise à part la tarification adulte. Il y aura donc un contrôle ville possible.

Concernant les gymnases, le besoin n'est pas aussi criant que pour le dossier des arénas où nous ferons face à un bris de services. Ce serait donc une bonification. Pour la glace extérieure, des options pourront être analysées.

Des précisions sont demandées quant au financement du 30 M\$ prévu au montage financier. Ce sera par règlement d'emprunt. Le dossier est présenté au comité plénier, en raison de son lien avec le Bloc D.

Relativement à l'acquisition de terrain à la page 11, des explications supplémentaires sont demandées. Une préoccupation est soulevée quant au fait que le dossier n'a pas été présenté à la commission. On confirme que plusieurs éléments ont été présentés à la commission.

On demande aussi de quelle façon l'endroit visé a été ciblé (utilisateurs vs la masse critique). Au Plan directeur déposé, on revient sur le volet du niveau de services. Plusieurs analyses ont été réalisées par les services concernés. À la page 45, lorsqu'on fait mention des élèves athlètes, il est mentionné que s'il s'agit de Sport-études, ça vient souvent avec du financement. On confirme qu'il n'y aura pas de sport-études. Une préoccupation est aussi soulevée en ce qui a trait à la rentabilité d'un complexe deux glaces.

Il serait important d'avoir une stratégie plus grande, pour s'assurer de répondre aux besoins qui seront grandissants (trois glaces?), considérant la désuétude à venir de certaines infrastructures sportives. Dans le Plan de maintien des actifs, il y aurait une glace supplémentaire au final, permettant de répondre aux besoins actuels et futurs (selon l'usage et l'utilisation). On demande aussi pourquoi il y aura une glace olympique. Cet ajout a été fait, suivant des demandes formulées pour le projet du Complexe de l'ouest. Nous pourrions ainsi accueillir des ligues Junior AAA et certaines compétitions, sans coûts supplémentaires. Également, des questionnements sont soulevés quant à de possibles partenariats avec les CSS pour le développement de gymnases. De tels partenariats peuvent être complexes, en l'absence de financement du ministère de l'Éducation. Quant à la localisation, d'autres préoccupations sont soulevées. Des suivis seront réalisés avec le Service de la mobilité quant à l'accessibilité des lieux.

Pour les autres plateaux sportifs, si l'option B n'est pas retenue, on se questionne sur les coûts de réalisation dans les années futures. L'ajout de la glace extérieure couverte, diverses options sont possibles, les coûts devront être analysés. Le financement requis pourra être confirmé, selon la réponse à obtenir du PAFIRSPA. Pour le 30 juin, un engagement du Conseil est requis pour le 30 M\$, pour permettre le dépôt de la demande de subvention.

Des précisions sont demandées sur l'absence d'appel d'offres. On réitère qu'il s'agit d'un projet d'un partenaire, auquel la Ville participe. Considérant que la Ville ne semble pas avoir procédé à un appel d'intérêt ou à une démarche concurrentielle avant de privilégier VMSO comme partenaire d'exploitation, on demande comment l'administration peut-elle confirmer qu'il s'agit de la meilleure option disponible. Des précisions sur la mécanique sont données, notamment quant au fait qu'aucun autre partenaire n'a approché la Ville pour investir 10 M\$ pour un tel projet. L'administration est confortable avec la recommandation formulée, considérant les délais pour le dépôt de la demande de subvention. On demande si politiquement une autre démarche aurait pu être entreprise.

Concernant les coûts d'opération sur 40 ans, on demande quelles analyses ont été réalisées. On réfère à la page 55, avec explications sur la possibilité pour un partenaire privé de capter des revenus.

Une question est adressée quant au pôle d'attraction retenu, Buckingham étant le centre pour l'est de la région. On demande quelle serait la place des autres municipalités qui pourraient bénéficier des infrastructures. Des discussions auront lieu à cet effet, quant à ce qui pourra être conservé par la Ville à l'échéance du bail (40 ans). La rétrocession se fera au CSS à la fin du bail emphytéotique, mais des discussions sont en cours pour convenir du meilleur modèle à retenir. Il y a un engagement des trois parties de convenir d'une telle entente.

Il y aurait eu une exigence gouvernementale dans un projet antérieur d'aller en appel d'offres. On demande si ça pourrait causer un enjeu ou si un projet de loi privée pourrait être requis, avec délais. La Ville a appris des enjeux du passé, des explications sont données. Les suivis requis seront entrepris.

Est-ce que le report du projet d'un an, suivant un appel d'offres, pourrait permettre d'économiser des coûts. On précise de nouveau la nature du projet avec le partenaire. Il serait presque impossible que le projet coûte moins cher dans un an (coûts de construction) et la Ville passerait à côté du programme de financement. Aucun autre partenaire n'a présenté de projet à la Ville dans ce dossier.

Est-ce que la glace olympique était dans le projet de 2023, soulignant que la Ville de Saguenay a eu un financement supplémentaire à cet effet. Cette glace n'était en effectivement pas incluse en 2023, donc il s'agit d'une bonification importante. Un programme de Sport études pourrait éventuellement être envisagé dans l'est, considérant les déplacements qui ne seront plus requis. Le partenaire actuel (entreprise d'économie sociale) possède une expertise dans le domaine, ce qui est non négligeable.

Une préoccupation est de nouveau soulevée quant à la certitude qu'il s'agit du meilleur projet, au meilleur coût, avec le meilleur partenaire, sans appel d'offres. On mentionne ne pas savoir si d'autres entreprises d'économie sociale similaire auraient pu avoir un intérêt au Canada. On questionne aussi la décision requise à ce stade, sous peine de perdre du financement.

Les recommandations seront déposées à l'occasion de la prochaine séance du conseil municipal.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 49.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette quitte son siège.

Reprise du comité plénier public à 11 h 04.

Section Dossier d'opportunité : Projet d'élargissement du Chemin Vanier :

Objectif :

Effectuer une mise à jour des enjeux liés au mandat d'élargissement du chemin Vanier et obtenir une orientation sur la décision stratégique à prendre pour la suite du mandat.

RECOMMANDATIONS :**CP-MOB-2026-01**

Poursuivre l'analyse des solutions selon le scénario recommandé dans l'étude d'opportunité, soit :

- Tronçon 1 (Pink à Plateau) : 1 voie de circulation par direction (sans voie réservée);
- Tronçon 2 (Plateau à McConnell) : 2 voies de circulation et 1 voie réservée par direction;
- Tronçon 3 (McConnell à Aylmer) : 1 voie de circulation par direction (sans voie réservée).

CP-MOB-2026-02

Retirer l'étude d'impacts sur l'environnement (ÉIE) du mandat en cours avec le consultant.

CP-MOB-2026-03

Maintenir une surlargeur d'emprise dans le tronçon 3 (entre McConnell et Aylmer) pour un éventuel besoin d'élargissement à plus long terme.

CP-MOB-2026-04

Conserver l'évaluation dans l'étude des solutions des scénarios « avec » et « sans » tramway.

CP-MOB-2026-05

Poursuivre les consultations publiques prévues dans l'étude d'opportunité.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Plusieurs citoyens attendent ce projet avec impatience, notamment dans un souci d'améliorer la sécurité dans ce secteur. Il est intéressant de noter qu'il est souhaité de maintenir les consultations dans ce dossier, des questions sont soulevées quant à l'échéancier et aux prochaines étapes. Des précisions sont données à cet effet, le consultant étant en attente des orientations pour la suite du mandat. Le ministère participe aux échanges, en continu, qui est conscient que des travaux sont requis à cet endroit.

Concernant l'intersection McConnel-Vanier, on demande si des travaux temporaires seront réalisés avec la construction de la nouvelle caserne. À court terme, il s'agira de travaux provisoires, dans l'attente du projet d'élargissement du chemin Vanier.

Un questionnement est soulevé quant à l'opportunité de prévoir les élargissements dès le départ sur tous les tronçons, pour éviter des travaux subséquents. On explique que les débits de circulation sont différents. Le besoin sur un horizon de 20 ans n'est pas requis, mais on souhaite tout de même demeurer prudent pour le tronçon 3. L'objectif est de prévoir des plans pour répondre aux besoins à long terme.

On demande quels seraient les délais pour passer du plan à la réalisation, advenant un élargissement requis dans les prochaines années. Les délais pourraient être estimés à cinq ans.

À la page 76, on suggère deux scénarios avec ou sans tramway. On demande si l'emprise prévue pour le tramway pourrait être utilisée pour d'autres scénarios. Il n'y a pas eu de scénario hybride réalisé; des vérifications devraient être faites pour vérifier si l'emprise peut être utilisée à d'autres fins. Cette vérification ne fait pas partie du mandat actuel, on vient surtout présenter le changement de concept des scénarios un et trois aujourd'hui. Un suivi pour le tronçon 2 pourra être fait selon les décisions pour le tramway.

L'orientation demandée aujourd'hui vise uniquement à poursuivre l'étude selon le scénario recommandé. On demande à quel moment le conseil sera appelé à prendre une décision formelle sur la construction, le financement complet, les acquisitions et l'échéancier de réalisation. Le tout pourra être précisé dans les prochains mois, dès que l'étude d'opportunité sera terminée, idem pour l'échéancier pour les tronçons 1 et 3.

On demande si d'autres options ont été évaluées, advenant l'abandon du projet de tramway, pour éviter des délais. Actuellement, le mandat donné à l'administration par le Conseil concerne le tramway et les travaux ont été réalisés en ce sens. La Ville demeurera toutefois agile, en suivi du rapport à recevoir. Pour la question du phasage, le tronçon 2 est prioritaire.

Un questionnement est soulevé quant à l'échéance anticipée pour avoir une réponse quant au financement du MTMD. Il n'y a pas d'engagement officiel à ce jour, le choix du concept devant d'abord être finalisé pour estimer les coûts du projet.

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 51.

Reprise du comité plénier public à 13 h.

La présentation et les discussions reprennent pour le Bloc D.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent prend son siège.

Fin du comité plénier public à 13 h 50.